



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
4 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Deuxième session ordinaire de 2023**

28 au 31 août 2023, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour la Papouasie-  
Nouvelle-Guinée (2024-2028)**

**Table des matières**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	4
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme . . . . .	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (2024-2028)	11



## I. Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La Papouasie-Nouvelle-Guinée compte plus de 600 îles et a une population de 9,6 millions d'habitants<sup>1</sup>. C'est l'un des pays les plus diversifiés au monde sur le plan ethnique, avec 1 000 tribus parlant plus de 800 langues indigènes et environ 12,5 % des langues connues<sup>2</sup>. Après son indépendance en 1975, le pays a réalisé des progrès constants, bien que limités, en matière de développement humain<sup>3</sup> et a connu une croissance économique soutenue ces deux dernières décennies<sup>4</sup>, principalement grâce à l'abondance de ses ressources naturelles<sup>5</sup>. Les indicateurs de développement stagnent cependant depuis plusieurs années : selon les estimations, 56,6 % de la population souffrent de pauvreté multidimensionnelle, dont 25,8 % de pauvreté multidimensionnelle grave, et le chômage des jeunes est élevé<sup>6</sup>. L'insécurité alimentaire et la mauvaise nutrition se traduisent par des retards de croissance, qui touchent 48 % des enfants<sup>7</sup>. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se classe au 156<sup>e</sup> rang sur 189 pays selon l'indice de développement humain de 2021 (soit le plus bas niveau pour la région du Pacifique).

2. L'inégalité des genres reste une préoccupation. La Papouasie-Nouvelle-Guinée obtient un score de 0,725 et se classe 169<sup>e</sup> sur 170 pays selon l'indice d'inégalité de genre. Elle affiche des taux de violence fondée sur le genre parmi les plus élevés au monde<sup>8</sup>. Les femmes accusées de sorcellerie sont humiliées, torturées et tuées<sup>9</sup>. Les disparités entre les sexes en matière de scolarisation sont importantes : 9 % des garçons et 13 % des filles (âgés de 15 à 24 ans) ne vont jamais à l'école<sup>10</sup>. Certaines normes sociales créent des déséquilibres de pouvoir, les hommes ayant tendance à dominer les structures de pouvoir socioéconomiques et politiques. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, il n'y a pas assez de femmes aux postes de décision politique. Seules deux femmes ont été élues au 11<sup>e</sup> parlement national ; aucune n'avait été élue au 10<sup>e</sup>.

3. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 87 % de la population sont dispersés<sup>11</sup> dans des zones rurales et des îles éloignées, topographiquement accidentées et dépourvues d'infrastructures, ce qui entrave la prestation de services. Très exposée aux vulnérabilités qui caractérisent les petits États insulaires en développement, elle est confrontée à des risques élevés liés à la crise climatique et aux catastrophes naturelles. En outre, l'environnement est menacé par la déforestation, la pollution marine et la surpêche, alors que la

<sup>1</sup> Selon le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la population était de 9,3 millions en juillet 2021 et de 10,1 millions en juillet 2022 :

<https://worldpopulationreview.com/countries/papua-new-guinea-population>.

<sup>2</sup> Bilan commun de pays 2022, p. 14.

<sup>3</sup> Bilan commun de pays 2022, résumé.

<sup>4</sup> Le PIB par habitant est passé de 432 dollars en 1975 à 2 829 dollars en 2019, avant de retomber à 2 673 dollars en 2021 <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD?locations=PG>.

<sup>5</sup> Y compris le gaz naturel, l'or et le cuivre.

<sup>6</sup> Bilan commun de pays 2022, p. 54.

<sup>7</sup> Bilan commun de pays 2022.

<sup>8</sup> PNUD 2022.

<sup>9</sup> La Commission de réforme du droit constitutionnel de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a constaté qu'une majorité de la population croit en la sorcellerie, p. 175, (2009) [https://openresearch-repository.anu.edu.au/bitstream/1885/216071/1/01\\_Forsyth\\_Policing\\_sorcery\\_accusation\\_2020.pdf](https://openresearch-repository.anu.edu.au/bitstream/1885/216071/1/01_Forsyth_Policing_sorcery_accusation_2020.pdf).

<sup>10</sup> Bilan commun de pays 2022, p. 60.

<sup>11</sup> COVID-19 and Food Systems in the Indo-Pacific, rapport technique 96 du Centre australien de recherche agronomique internationale.

biodiversité y est l'une des plus riches au monde<sup>12</sup>. L'extraction des ressources naturelles, y compris l'abattage illégal du bois et l'exploitation des minerais, est à l'origine d'importants dégâts environnementaux.

4. La constitution contient des dispositions fondamentales en matière de droits humains ainsi que plusieurs dispositions relatives à la protection, à l'égalité et à l'accès aux services de base. Toutefois, la montée de la corruption, de la recherche de rentes, de la criminalité et de la violence tribale compromet le contrat social. Les services publics touchent moins de personnes et, malgré la croissance économique, les systèmes publics restent fragiles<sup>13</sup>. Les conflits tribaux continuent de menacer la stabilité dans une grande partie des provinces des Hautes Terres et sont dus à des rivalités pour l'accès aux terres et aux ressources, qui sont générées par une culture de la vengeance et contrastent avec les liens traditionnels de solidarité (système Wantok)<sup>14, 15</sup>.

5. Sous l'effet conjugué des facteurs socioéconomiques et politiques, il est fortement à craindre qu'une grande partie de la population, notamment les femmes, les enfants et les jeunes<sup>16</sup>, ne soit laissée pour compte. Le risque est encore plus important pour les personnes vivant avec un handicap, dépossédées de leurs terres ou touchées par le VIH/sida<sup>17</sup>. De nombreuses communautés sont déplacées en raison de conflits, de catastrophes naturelles et des effets des changements climatiques<sup>18</sup>. Les inégalités sont importantes entre les zones rurales et urbaines, et entre les provinces, dont beaucoup manquent d'infrastructures, de connectivité et d'électricité<sup>19</sup>. Les possibilités d'emploi limitées pour les jeunes, qui représentent 43 % de la population totale<sup>20</sup> et 75 % de la population de Port Moresby<sup>21</sup>, sont source de frustration et de marginalisation, ce qui alimente les conflits et la criminalité<sup>22</sup>.

6. Pour relever ces défis complexes en matière de développement, le PNUD, agissant en consultation avec les parties prenantes aux niveaux national et infranational, a conçu un programme de pays qui vise à s'attaquer systématiquement aux causes profondes des problèmes. La réalisation de ce programme bénéficie de la confiance dont il jouit en Papouasie-Nouvelle-Guinée, notamment en tant que partenaire des pouvoirs publics dans les efforts qu'ils déploient pour assurer le respect des principes fondamentaux de développement inscrits dans la constitution nationale et fondés sur le respect mutuel, la dignité, l'équité, l'intégrité, la non-violence et le dialogue<sup>23</sup>.

<sup>12</sup> La Papouasie-Nouvelle-Guinée abrite plus de sept pour cent de la biodiversité mondiale sur moins d'un pour cent des terres de la planète : <https://www.undp.org/papua-new-guinea/press-releases/value-nature-papua-new-guineas-biodiversity-win-win-people-and-planet>.

<sup>13</sup> Élections, parlement, police, justice, finances publiques, etc.

<sup>14</sup> Voir [https://openresearch-repository.anu.edu.au/bitstream/1885/157462/1/112\\_order.pdf](https://openresearch-repository.anu.edu.au/bitstream/1885/157462/1/112_order.pdf).

<sup>15</sup> Voir [https://www.researchgate.net/profile/Gabriella-Richardson/publication/353018951\\_Gender-Based\\_Violence\\_in\\_the\\_Highlands\\_of\\_Papua\\_New\\_Guinea\\_A\\_Literature\\_Review/links/60e47320299bf1ea9eeafe0/Gender-Based-Violence-in-the-Highlands-of-Papua-New-Guinea-A-Literature-Review.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Gabriella-Richardson/publication/353018951_Gender-Based_Violence_in_the_Highlands_of_Papua_New_Guinea_A_Literature_Review/links/60e47320299bf1ea9eeafe0/Gender-Based-Violence-in-the-Highlands-of-Papua-New-Guinea-A-Literature-Review.pdf).

<sup>16</sup> Quarante-trois pour cent de la population ont moins de 18 ans, d'après les projections démographiques des Nations Unies (2015-2030), fondées sur le recensement de 2011.

<sup>17</sup> En 2020, environ 0,4 personne sur 100 000 serait infectée par le VIH, Bilan commun de pays, p. 107.

<sup>18</sup> Bilan commun de pays 2022, p.60.

<sup>19</sup> Le taux d'accès au réseau électrique se situe approximativement entre 13 % et 18 %, [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

<sup>20</sup> Projections démographiques (2015-2030), fondées sur le recensement de 2011.

<sup>21</sup> Statistiques de la Commission du district de la capitale nationale, 2019.

<sup>22</sup> Banque mondiale, Diagnostic de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, p. 91 et 92.

<sup>23</sup> Interdépendance, respect mutuel, dignité, équité, intégrité, non-violence et dialogue.

7. Il sera tiré parti des importants résultats obtenus dans le cadre du programme précédent (2017-2023), notamment en ce qui concerne l'appui parlementaire, le processus de paix de Bougainville, l'action pour le climat, l'égalité des genres, la gestion durable des ressources naturelles et les moyens de financements novateurs. Les recommandations de l'évaluation ont été pleinement intégrées dans le nouveau programme ; elles visaient : i) le renforcement du rôle de chef de file dans la mise en œuvre du Programme 2030 ; ii) la poursuite de l'autonomisation des femmes et de la lutte contre les violences dont elles sont victimes ; iii) la consolidation des institutions de gouvernance démocratique ; iv) la programmation conjointe avec les entités des Nations Unies actives dans la région, en ciblant les populations « à risque » et en veillant à ce que nul ne soit laissé de côté<sup>24</sup> ; v) la formation de partenariats plus performants avec le secteur privé et la société civile ; vi) l'expansion des moyens de financement novateurs, y compris grâce à la transformation numérique ; vii) le développement de l'économie bleue-verte-circulaire, et viii) la mise en œuvre de mesures plus énergiques pour faire face à la triple crise planétaire qui frappe aussi la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

## II. Priorités du programme et partenariats

8. Le programme de pays est pleinement aligné sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable<sup>25</sup> et sur l'architecture politique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, notamment la Vision 2050 et le quatrième plan de développement à moyen terme (2023-2027). Il a été établi à l'issue de vastes consultations, notamment une retraite pour la hiérarchisation des priorités à laquelle ont participé plus de 200 parties prenantes du gouvernement et de la communauté de développement, des consultations dans la région autonome de Bougainville et dans les provinces des Hautes-Terres et des discussions avec les femmes et les jeunes ainsi qu'avec toutes les populations « à risque » d'être laissées de côté. La réflexion systémique et prospective a été privilégiée pour passer à une approche par portefeuille plus cohérente faisant une place plus centrale au principe de respect des droits humains et d'inclusivité.

9. S'appuyant sur les consultations et des analyses des causes profondes des problèmes, la théorie du changement définit la raison d'être du programme de pays : « Si les femmes et les filles sont traitées sur un pied d'égalité, sans discrimination ni violence, si elles sont autonomes et en mesure d'occuper un pourcentage nettement plus important des postes à responsabilité dans les domaines politique, économique, social et environnemental ; si le contrat social est renforcé par une confiance accrue entre les citoyens et les institutions de l'État, rendue possible par une réduction de la corruption et une amélioration de la prestation de services, parallèlement au fonctionnement transparent et responsable de structures de gouvernance démocratiques participatives aux niveaux national et infranational ; si la violence, les inégalités et la pauvreté multidimensionnelle sont considérablement réduites grâce à la mise en œuvre de programmes efficaces au niveau des différentes zones, en partenariat avec les communautés locales, afin de donner suite aux initiatives socio-économiques et de consolidation de la paix, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes ; si la transformation économique est fondée sur de solides principes de durabilité environnementale et d'action climatique ; et si les politiques, les solutions numériques, les cadres de financement et les partenariats favorisent des plateformes et un dialogue entre tous les acteurs du développement en faveur de l'accélération des

<sup>24</sup> Conformément aux priorités du Programme 2030.

<sup>25</sup> Le PNUD a intégré la réalisation du Plan-cadre de coopération « Développement humain inclusif » dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources.

objectifs de développement durable, alors la Papouasie-Nouvelle-Guinée deviendra un pays plus sûr, plus juste et plus prospère, dans lequel nul n'est laissé de côté. »

10. Pour atteindre les objectifs de ce programme de pays et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, plusieurs changements clés, chacun fondé sur une hypothèse, sont requis. Le premier suppose que des évolutions sociétales progressives des attitudes et des comportements concernant le statut des femmes sont possibles, qu'elles peuvent intervenir en l'espace du cycle du programme de cinq ans et qu'elles auront un effet catalyseur suffisant sur le développement de la nation. Le deuxième implique que l'amélioration du fonctionnement et de la responsabilité des institutions publiques et privées aux niveaux national et infranational renforce le contrat social, contribuant ainsi à des conditions de stabilité et de développement. Le troisième suppose qu'une intensification de la paix et du développement peut conduire à une réduction des conflits localisés et de la pauvreté multidimensionnelle. Le quatrième part de l'hypothèse que la croissance économique et la durabilité environnementale peuvent être conciliées dans l'optique d'une prospérité inclusive. En fin de compte, ces changements et la possibilité de les concrétiser dépendent des initiatives engagées au niveau national et de la large contribution et participation du public. Le PNUD fournit une importante assistance administrative et technique pour les encourager dans le cadre de quatre domaines programmatiques. Des approches de développement tenant compte des risques ont été intégrées dans la mise en œuvre, la gestion, la supervision et l'évaluation du programme.

11. La proposition de valeur du PNUD est évidente à deux niveaux complémentaires. D'un point de vue stratégique, il a pour mandat de favoriser une intégration globale face à un large éventail de défis complexes et interconnectés en matière de développement. Partenaire de confiance et de longue date, il soutient une série de mutations transformatrices au niveau de l'ensemble du gouvernement et de la société dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée a besoin pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Il est à même de naviguer dans les différentes dimensions du Programme 2030 et d'aider les pouvoirs publics à orienter les parties prenantes dans la bonne direction. Il est bien placé pour galvaniser les partenariats stratégiques et mobiliser des ressources proportionnelles à l'ampleur des défis, tout en contribuant à des solutions de développement intégrées qui brisent les cloisonnements traditionnels.

### **Réalisation 1 : Garantir l'égalité des femmes et des filles**

12. Le PNUD continuera d'apporter une forte valeur ajoutée grâce à son rôle continu de chef de file pour l'autonomisation des femmes et la lutte contre les discriminations et les violences fondées sur le genre. Il convient dans cette optique de mener un travail cohérent dans les domaines politique, socioéconomique et environnemental afin de favoriser l'évolution normative de l'ensemble de la société. Le bureau de pays continuera d'œuvrer en faveur de changements transformateurs à grande échelle en contribuant au positionnement solide de l'équipe de pays des Nations Unies auprès des dirigeants respectés des secteurs public, privé et de la société civile.

13. Le bureau de pays appuiera la mise en œuvre nationale et infranationale de la législation, des politiques et des modes de financement visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles. Le PNUD soutiendra l'accès des femmes à des postes de direction/décision dans les sphères politiques et publiques à tous les niveaux. Grâce à ses initiatives de transformation économique ciblées, il favorisera leur participation significative aux entreprises formelles et informelles et leur ouvrira davantage de possibilités dans ces entreprises, en favorisant leur avancement opérationnel, financier et juridique. Il contribuera ainsi à l'objectif à long terme d'une transformation sociale où les femmes et les filles ont moins de risques d'être victimes

de toutes les formes de discrimination et de violence. Des efforts seront déployés pour modifier progressivement les normes et les comportements socioculturels et faire en sorte qu'ils soient respectueux de l'égalité entre les hommes et les femmes.

14. Le PNUD prendra une part active à tous les programmes et partenariats, visant les institutions nationales et infranationales, le secteur privé, les femmes chefs d'entreprise, les dirigeants de la société civile, les jeunes et les principaux partenaires de développement. La programmation conjointe sera poursuivie avec les entités des Nations Unies dans différents domaines : droits humains/des femmes, santé reproductive et sexuelle avec ONU-Femmes/FNUAP ; analyse des politiques et des données sur le marché du travail ventilées par genre en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT) ; soutien spécialisé aux femmes migrantes et aux populations déplacées avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; interventions sur les moyens de subsistance des femmes avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Environ 15 % du budget du programme de pays seront consacrés à cette réalisation.

### **Réalisation 2 : Paix, gouvernance et cohésion sociale**

15. Conformément au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à la demande du gouvernement, l'action du PNUD dans ce domaine consiste à œuvrer au renforcement du contrat social en améliorant la performance et la responsabilité des institutions démocratiques aux niveaux national et infranational. Dans cette optique, seront engagées des actions visant à renforcer les mécanismes de gouvernance aux niveaux provincial et local, en associant les initiatives en faveur de la paix et du développement afin d'obtenir des résultats tangibles vers la réalisation des objectifs de développement durable. Le PNUD s'attaquera aux problèmes systémiques afin d'améliorer le fonctionnement des institutions démocratiques et de renforcer le contrat social.

16. Dans le cadre du programme de pays, le bureau de pays : i) organisera périodiquement des dialogues entre les pouvoirs publics et les partenaires du développement et fournira un appui en matière financière et de suivi pour la prestation de services aux niveaux national et infranational aux fins de l'accélération des objectifs de développement durable ; ii) contribuera à l'amélioration de l'intégrité, de la responsabilité et de la transparence des institutions démocratiques, notamment en favorisant la transformation numérique ; iii) jouera un rôle moteur dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de programmes flexibles dans les différentes zones en faveur de la gouvernance infranationale, de la cohésion sociale et du développement économique, en répondant aux besoins prioritaires des femmes et des jeunes. En outre, il continuera à soutenir le processus de paix de Bougainville.

17. Le PNUD collaborera étroitement avec le gouvernement et les partenaires de développement<sup>26</sup>. Au niveau infranational, il mobilisera une coalition de partenaires d'exécution, dont des autorités provinciales, des organisations de la société civile et des organisations d'inspiration religieuse qui jouissent d'une grande confiance et sont efficaces au niveau local. Il renforcera son rôle de chef de file et de coordination pour la programmation conjointe intégrée des Nations Unies par zone, conformément aux mandats des différentes entités : FNUAP/ONU-Femmes pour la sensibilisation des parties prenantes et les interventions dans le domaine de la santé ; FAO/OIT pour les moyens de subsistance agricoles ; OIM pour les besoins des communautés déplacées.

<sup>26</sup> Les partenaires sont l'Union européenne, les gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée, du Japon et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

### Réalisation 3 : Transformation économique durable

18. Le PNUD restera à l'avant-garde des politiques, des programmes et des partenariats visant à développer l'économie bleue/verte et circulaire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il agira en tant qu'« intégrateur du développement », reliant les perspectives et les dividendes économiques aux processus locaux de paix et de résolution des conflits. En tant que partenaire stratégique du gouvernement, il met à disposition des connaissances qui sont autant de points de vue et de solutions pour la conception d'approches harmonisées d'un développement économique inclusif, résilient et durable.

19. En collaboration avec les entreprises, les communautés et les coopératives, le PNUD continuera à soutenir la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et le développement de la chaîne de valeur. Ses interventions viseront à aider les femmes, les jeunes et les personnes handicapées à exercer une activité économique les rendant autonomes et leur donnant un meilleur accès aux compétences, aux opportunités, au financement et aux marchés. Il s'agira aussi de renforcer les systèmes de protection sociale.

20. Le PNUD œuvrera de concert avec l'administration nationale et les administrations infranationales, le secteur privé, les coopératives, les institutions financières internationales et nationales et les organisations de la société civile. Il collaborera aussi avec les entités des Nations Unies pour bénéficier de leur expertise technique : la FAO sur le renforcement des systèmes alimentaires et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sur les chaînes de valeur et le financement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

### Réalisation 4 : Environnement et changements climatiques

21. Le PNUD restera aussi à l'avant-garde des actions en faveur du climat, de la biodiversité et des financements novateurs en encourageant les efforts d'adaptation et d'atténuation, en favorisant une plus grande intégrité dans la gestion des ressources naturelles et la protection de la biodiversité. Il s'agira notamment de permettre aux personnes les plus éloignées de faire entendre leur voix en leur qualité de gardiennes de l'environnement unique du pays.

22. En tant que partenaire stratégique, le PNUD continuera de jouer un rôle de chef de file et d'apporter son expertise technique pour permettre à la Papouasie-Nouvelle-Guinée de respecter les obligations qui lui incombent au titre de plusieurs traités et conventions multilatéraux, y compris les contributions déterminées au niveau national, l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le bureau de pays poursuivra ses interventions en faveur de l'accès aux énergies renouvelables, en particulier pour les populations pauvres vivant dans les zones rurales et isolées. La gestion des ressources naturelles sera facilitée par l'amélioration de la gouvernance environnementale et l'utilisation de la télédétection, des systèmes d'information géographique et des technologies numériques pour une plus grande efficacité et une politique davantage fondée sur les données. Les efforts visant à mettre en place une comptabilité du capital naturel permettront de mieux prendre en compte la valeur de l'environnement<sup>27</sup>.

23. Fort de son bilan positif, le PNUD s'efforcera de mettre en place des mécanismes de financement ambitieux et novateurs, comme le Fonds pour la biodiversité et le climat, les échanges « dette contre nature », les obligations « bleues et vertes » et les compensations relatives à la biodiversité. Il offrira des garanties

<sup>27</sup> Nature Pledge du PNUD à l'horizon 2030 (2023).

contre les risques et utilisera des plateformes numériques pour gérer, suivre et communiquer les résultats. Il soutiendra la mise en œuvre de mesures renforcées d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets afin que la Papouasie-Nouvelle-Guinée soit mieux en mesure de faire face aux incidences de ces changements sur les écosystèmes, les communautés vulnérables et marginalisées et l'économie.

24. En ce qui concerne la réduction et la gestion des risques de catastrophe, le PNUD continuera à aider le Centre national des catastrophes à intégrer la gestion des risques dans les plans et processus de développement à plusieurs niveaux, en particulier pour les communautés les plus vulnérables. Ces initiatives seront mises en œuvre dans le cadre d'une approche fondée sur la connaissance des risques qui contribue à un développement plus durable et préserve les acquis en matière d'égalité des femmes et des filles, de paix et de cohésion sociale, de croissance économique durable, de protection de l'environnement et d'action en faveur du climat.

25. Le PNUD s'associera à des fonds verticaux lorsqu'il collaborera avec le gouvernement aux niveaux national et infranational, le secteur privé, la société civile et les communautés, afin de fournir une solide assistance politique, financière et technique. Il tirera parti des avantages comparatifs des institutions financières internationales et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en matière d'orientation politique et technique pour la préparation et la réponse aux catastrophes, et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour les données spécialisées et l'analyse des politiques.

26. Le PNUD s'appuiera sur les compétences de l'ensemble de son Réseau mondial pour les politiques, en déployant ses six solutions distinctives et ses trois catalyseurs que sont l'innovation, le financement du développement et la transformation numérique. Avec l'appui du Réseau mondial pour les politiques, le bureau de pays facilitera la coopération Sud-Sud et triangulaire qui fluidifie le transfert de connaissances et d'expertise sur : i) les droits humains, l'autonomisation des femmes et l'élimination des violences dont elles sont victimes ; ii) la formation professionnelle, l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ; iii) le développement du système parlementaire, la lutte contre la corruption et l'aide à l'organisation des élections ; iv) des financements intégrés et novateurs pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ; v) la transformation économique « bleue-verte », y compris la promotion de solutions fondées sur la nature ; vi) des solutions numériques pour améliorer les systèmes et services de gouvernance, l'adaptation aux changements climatiques et la restauration de l'environnement ; et vii) la programmation intégrée de la paix et du développement dans les zones rurales/éloignées touchées par les conflits. Il continuera à innover dans tous les domaines de la programmation et des opérations afin de maximiser l'impact du PNUD.

27. Pour améliorer l'efficacité du développement, le PNUD utilisera le plan-cadre de coopération pour accélérer la réforme du système des Nations Unies. En tant que membre de l'équipe de pays, il s'associera à une réponse cohérente de l'ensemble des entités face aux défis de développement multiformes auxquels est confrontée la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il coordonnera la planification annuelle du programme et l'établissement de rapports sur les résultats du plan-cadre de coopération et collaborera étroitement avec les partenaires des Nations unies pour mettre en œuvre des programmes conjoints, en particulier des initiatives de paix et de développement qui répondent aux besoins locaux. Le bureau de pays fera appel au volontariat, y compris les Volontaires des Nations Unies, dans la mesure du possible. Le PNUD

renforcera également les partenariats avec les institutions financières internationales, les universités, les médias et l'Office national de statistique<sup>28</sup>.

### III. Administration du programme et gestion des risques

28. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu des contributions du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

29. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

30. Le changement transformateur décrit dans le présent document est audacieux. Les risques liés à la mise en œuvre sont multidimensionnels et interdépendants. L'analyse des risques est pleinement intégrée dans la gestion du programme de pays et fera l'objet d'un suivi continu conformément à la politique de gestion du risque institutionnel du PNUD. Les mécanismes de coordination nationaux et infranationaux seront utilisés pour impliquer les parties prenantes dans le contrôle et la gouvernance à tous les stades de la mise en œuvre du programme afin de réduire le plus possible les risques et d'encourager les solutions collaboratives.

31. Les épisodes localisés de violence et de conflit, qui se sont intensifiés ces dernières années et ont atteint leur paroxysme pendant les élections, compromettent la continuité des activités. En outre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est exposée aux crises naturelles et aux catastrophes liées au climat, qui devraient s'aggraver avec le temps. Le PNUD veillera à ce que l'optique actuelle de prise en compte des risques de conflit et de renforcement de la résilience face aux changements climatiques continue d'être appliquée aux analyses, à la planification et aux interventions, réduisant ainsi les risques pour le personnel, les partenaires et les biens. Le programme de pays tire parti des travaux entamés dans le cadre du programme précédent pour évaluer de façon détaillée les conflits liés aux changements climatiques.

32. Le marqueur de genre du PNUD, ainsi que les normes sociales et environnementales et les mécanismes de responsabilité restent primordiaux pour la mise en œuvre du programme. Les directives institutionnelles régissant la collaboration du bureau de pays avec le secteur privé seront soigneusement respectées afin de minimiser les risques. Bien que le bureau de pays soit bien intégré dans les réseaux nationaux de sécurité et de lutte contre les catastrophes et qu'il sache répondre aux situations de crise et d'urgence, un plan de continuité des activités est en place pour anticiper les réajustements programmatiques et opérationnels que l'évolution de la situation pourrait rendre nécessaires. Ces réajustements interviendront en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies, le gouvernement et les partenaires de développement.

---

<sup>28</sup> Voir l'annexe A pour la liste des partenaires par réalisation.

33. La corruption, le manque de capacités et de données et la faiblesse de la gouvernance soulèvent des problèmes et présentent des risques. La topographie, la dispersion de la population et l'insuffisance des infrastructures rendent la situation encore plus complexe. Face à ces conditions opérationnelles, le bureau de pays du PNUD améliorera son efficacité et son impact grâce à la mise à niveau continu du personnel. Des mesures supplémentaires seront mises en place pour atténuer les risques posés par la difficulté à évaluer de façon fiable l'économie politique, le contexte institutionnel, les capacités et l'environnement opérationnel. Le recours croissant à des systèmes et processus numérisés facilitera les choses à cet égard, tandis que la capacité des institutions nationales sera étayée au moyen d'une plus grande concentration des ressources.

34. Le bureau de pays privilégiera une programmation intégrée, renforçant les capacités de réflexion systémique et les approches par portefeuille et utilisant la gestion adaptative, la prise de décision participative et l'analyse de données qualitatives. Il s'appuiera sur des analyses prospectives et un suivi poussé pour anticiper les chocs, gérer les risques et cartographier les tendances.

#### **IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme**

35. Le bureau de pays du PNUD renforcera les fonctions de suivi au niveau des produits en concluant des partenariats stratégiques avec des instituts de recherche nationaux et internationaux indépendants. L'objectif sera de rationaliser les opérations de suivi et d'évaluation au niveau des réalisations au cours de la période du programme, et d'en assurer la cohérence méthodologique.

36. Le bureau de pays adoptera des approches fondées sur des données probantes et s'engagera résolument en faveur de l'apprentissage. Les projets inclus dans le plan d'évaluation (annexe B) ont été sélectionnés sur la base des contributions attendues à la théorie du changement et aux évolutions décrites dans la section ci-dessus. Ils contribuent de manière notable aux résultats, assurent un équilibre entre les quatre domaines de réalisation et seront complétés par d'autres initiatives qui se feront jour au cours du cycle du programme.

37. Le suivi et l'évaluation sont conçus pour combler les lacunes en matière de données et appuyer des portails de données ouverts et des outils de collecte de données en temps réel afin de renforcer la responsabilité publique et la transparence. Le PNUD collaborera avec les partenaires des Nations Unies pour évaluer les réalisations du plan-cadre de coopération, ce qui permettra d'adopter des approches communes en matière de collecte de données, de suivre les populations à risque afin de ne laisser personne de côté et d'améliorer les ressources en matière de connaissances.

38. Le suivi et l'examen annuels des progrès réalisés dans chaque portefeuille et l'établissement de rapports à ce sujet contribueront à l'évaluation des résultats globaux du programme de pays présentés lors des réunions de dialogue de fin d'année avec le gouvernement et les partenaires de développement. Une évaluation indépendante complète du programme de pays sera réalisée par le Bureau indépendant d'évaluation.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (2024-2028)

**PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS** : Objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 8, 11 et 16.

**RÉALISATION 1 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD** : **Garantir l'égalité des femmes et des filles** : D'ici à 2028, les femmes et les filles de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier les plus marginalisées et les plus vulnérables, exercent leurs droits et leur pouvoir d'action et mènent une vie exempte de toute forme de discrimination et de violence.

**RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE (réalisation 2)** : Ne laisser personne de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche du pouvoir d'action et du développement humain fondée sur les droits.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p><b>Indicateur 1.1</b> Pourcentage de sièges occupés par des femmes :</p> <p>a) au Parlement national et à la Chambre des représentants de Bougainville, b) dans les administrations locales, c) postes ministériels occupés par des femmes au Parlement national et à la Chambre des représentants de Bougainville.</p> <p><b>Niveau de référence</b> :</p> <p>a) 1,69 % ou deux sièges au Parlement national aux élections de 2022. 12,5 % ou 5 sièges à la Chambre des représentants de Bougainville. b) 1,84 %, soit 120 sièges électifs au niveau des circonscriptions et des groupes d'action locale.</p>	<p>Rapports annuels établis sur la base des soumissions du Comité exécutif national, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et Parlement, enquêtes périodiques sur les revenus et les dépenses des ménages du Département des affaires gouvernementales, provinciales et locales/des organisations de la société civile/de la police, Chambre de commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, rapports de projet du PNUD/des partenaires d'exécution.</p>	<p><b>Produit 1.1 : L'exercice de responsabilités par les femmes et leur participation ont progressé grâce à la mise en œuvre de mesures d'action positive, au renforcement des institutions et de la société civile et à la levée des obstacles structurels dans le but de faire progresser l'égalité des genres</b> (indicateur 6.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p> <p><b>Indicateur 1.1.1</b> : Nombre de mesures visant à promouvoir l'exercice de responsabilités par les femmes et leur participation égale à la prise de décisions dans les secteurs suivants : institutions publiques ; fonctions électives dans les parlements ; la magistrature ; le secteur privé ; le règlement des conflits et la consolidation de la paix ; la gestion des ressources naturelles.</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0 (2023) <b>Niveau cible</b> : 5 (2028)</p> <p><b>Produit 1.2 : L'égalité économique et l'autonomisation des femmes ont progressé, de même que les chances qui leur sont offertes, grâce à l'accès à des compétences juridiques, financières, numériques et entrepreneuriales.</b></p> <p><b>Indicateur 1.2.1</b> : Nombre de mesures mises en œuvre pour éliminer la discrimination et la ségrégation fondées sur le genre qui ont un impact clair et durable, par exemple</p>	<p><b>Partenaires</b> : administrations nationale et infranationales ; Parlement ; Police royale de Papouasie-Nouvelle-Guinée ; tribunaux ; Chambre de commerce et d'industrie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Département des affaires gouvernementales provinciales et locales ; partenaires bilatéraux de développement ; organisations d'inspiration religieuse ; société civile ; secteur privé ; FNUAP, ONU-Femmes, OIT, UNICEF, FAO, OIM, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 606 000</b></p> <p><b>Autres : 19 624 999</b></p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>c) 0 % ou 0 poste ministériel au Parlement national. 25 %, soit 3 postes ministériels à la Chambre des représentants de Bougainville.</p>		<p>en facilitant l'accès des femmes : i) au marché du travail ; ii) à des financements/comptes bancaires ; des technologies numériques, etc. (indicateur 6.1.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources). <b>Niveau de référence</b> : 0 (2023) <b>Niveau cible</b> : 15 (2028)</p>		
<p><b>Niveau cible</b> : a) 5 % ou 6 femmes élues au Parlement national ; 17,5 %, soit 7 femmes élues à la Chambre des représentants de Bougainville.</p>		<p><b>Produit 1.3 : Les capacités nationales de prévention et de réduction de la violence fondée sur le genre et de lutte contre les normes sociales sexistes préjudiciables sont renforcées</b> (indicateur 6.3. du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p>		
<p>b) 3,8 % ou 250 sièges électifs au niveau des circonscriptions et des groupes d'action locale occupés par des femmes.</p>		<p><b>Indicateur 1.3.1</b> : Nombre d'entités dotées de capacités renforcées pour l'application des lois, des politiques, des plans d'action et des initiatives visant à prévenir la violence fondée sur le genre (niveau national ; niveau infranational ; organisations de la société civile ; secteur privé) (indicateur 6.3.3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources). <b>Niveau de référence</b> : (5 au niveau national ; 10 au niveau infranational ; 10 organisations de la société civile ; 5 entités du secteur privé) <b>Niveau cible</b> : (15 au niveau national ; 25 au niveau infranational ; 20 organisations de la société civile ; 10 entités du secteur privé) (2028)</p>		
<p>c) 3 % ou 1 poste ministériel occupé par des femmes au Parlement national ; 33 % ou 6 postes ministériels occupés par des femmes à la Chambre des représentants de Bougainville.</p>		<p><b>Indicateur 1.3.2</b> : Nombre d'initiatives visant à prévenir la violence fondée sur le genre en s'attaquant aux normes sociales préjudiciables et aux rôles et pratiques discriminatoires (indicateur 6.3.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources), mesurés par le nombre de poursuites engagées contre les auteurs de : i) violences à l'égard des femmes et des filles, et ii) violences à l'égard des enfants ; ii) violences liées à des accusations de sorcellerie. <b>Niveau de référence</b> : i) 5 ; ii) 0 (2023). <b>Niveau cible</b> : i) 5 000 ; ii) 100 (2028).</p>		
<p><b>Indicateur 1.2</b> : Pourcentage de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant déjà été mariées ou en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

(objectif de développement durable 5.2.1)

**Niveau de référence** : 54 % des femmes de Papouasie-Nouvelle-Guinée ont déclaré avoir subi une forme ou l'autre de violence fondée sur le genre/violence du partenaire intime au cours des 12 derniers mois (Département de la sécurité intérieure 2016-18).

**Niveau cible** : 30 % des femmes de Papouasie-Nouvelle-Guinée déclarent avoir subi une forme quelconque de violence liée au sexe ou de violence au sein du couple au cours des 12 derniers mois.

**PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS** : Objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 11 et 16.

**RÉALISATION 2 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : Gouvernance, paix et cohésion sociale** : D'ici à 2028, les habitants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables, participent à une gouvernance plus responsable, équitable et transparente qui encourage la paix, la sécurité, l'égalité et la cohésion sociale, et en tirent profit.

**RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE (réalisation 3)** : Renforcement de la résilience pour répondre à l'incertitude et au risque systémiques.

**Indicateur 2.1** Notation dans les indicateurs annuels mondiaux de la gouvernance (Banque mondiale) sur l'état de droit et l'efficacité des pouvoirs publics

Rapports annuels de : la Banque mondiale, des services du Parlement, du Ministère de la justice, de la Commission électorale et de la Commission anti-corruption, des Départements de la planification et des finances, du Département des affaires gouvernementales provinciales et locales, du Bureau national de gestion

**Produit 2.1 : Les partenariats et les mécanismes de coordination entre les entités gouvernementales et les partenaires de développement aux niveaux national et infranational sont renforcés afin d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.**

**Indicateur 2.1.1** : Nombre de mécanismes multipartites qui renforcent les approches coordonnées pour l'accélération des objectifs de développement durable et qui ont les moyens de suivre et de rendre compte du financement et de la mise en œuvre de ces objectifs.

**Partenaires** : Administration nationale et infranationales ; Parlement ; Ministères de tutelle ; commissions électorales ; initiatives anti-corruption ; Chambre de commerce et d'industrie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Département de la gestion financière ; Département des affaires gouvernementales

**Ressources ordinaires : 500 000**  
**Autres : 26 959 667**

**Niveau de référence** : État de droit : 0,7/100  
Efficacité des pouvoirs publics : 0,9/100(2021)

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p><b>Niveau cible</b> : État de droit : 10/100 Efficacité des pouvoirs publics : 10/100</p>	<p>des opérations en cas de catastrophe, Rapports de projet du PNUD.</p>	<p><b>Niveau de référence</b> : i) niveaux national et infranational : 1/0 (2023) <b>Niveau cible</b> : i) niveaux national et infranational : 3/5 (2028)</p>	<p>provinciales et locales ; Bureau national de gestion des opérations en cas de catastrophe ; Police royale de Papouasie-Nouvelle-Guinée ; institutions chargées de l'état de droit/de la justice ; conseils et administrations provinciales ; partenaires de développement bilatéraux ; organisations d'inspiration religieuse ; société civile ; secteur privé ; institutions financières internationales ; FNUAP, ONU-Femmes, UNICEF, FAO, OIM, VNU.</p>	
<p><b>Indicateur 2.2</b> : Classement selon l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, au niveau global, pour la participation politique et pour le fonctionnement du gouvernement</p>		<p><b>Produit 2.2 Renforcement des principaux institutions et processus démocratiques pour une gouvernance inclusive, participative, transparente et responsable.</b></p>		
<p><b>Niveau de référence</b> : classement 74/167 ; note globale 5,97/10 ; participation politique 3,89/10</p>		<p><b>Indicateur 2.2.1</b> Nombre i) d'organismes de gestion des élections dont la capacité d'organiser des élections inclusives, pacifiques et crédibles a été renforcée ; ii) de parlements dont les capacités de légiférer, contrôler et représenter de manière inclusive, efficace et responsable ont été renforcées (indicateur 2.4.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p>		
<p><b>Niveau cible</b> : classement 70/167 ; note globale 7/10 ; participation politique 5/10</p>		<p><b>Niveau de référence</b> : i) organes électoraux : (niveau national 1/niveau infranational 2) ; ii) parlements/législatures 0 (2023). <b>Niveau cible</b> : i) organes électoraux : (niveau national 3/niveau infranational 3) ; ii) parlements/législatures 2 (2028).</p>		
<p><b>Indicateur 2.3</b> : Existence d'une commission nationale des droits de l'homme opérationnelle et dotée de ressources</p>		<p><b>Indicateur 2.1.1</b> : Nombre de nouvelles mesures adoptées et mises en œuvre pour renforcer sensiblement la responsabilité, prévenir et atténuer les risques de corruption et intégrer la lutte contre la corruption dans la gestion des fonds publics, la prestation de services et d'autres secteurs (niveaux national, infranational, sectoriel) (indicateur 2.1.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p>		
<p><b>Niveau de référence</b> : Fonctionnement du gouvernement 6,07/10 (2022). Recommandation de l'examen périodique universel de 2016 : création d'une commission nationale des droits de l'homme.</p>		<p><b>Niveau de référence</b> : i) niveau national : 1 ; ii) niveau infranational : 0 (2023). <b>Niveau cible</b> : i) niveau national : 5 ; ii) niveau infranational : 12 (2028).</p>		
		<p><b>Produit 2.3 La gouvernance locale et les systèmes de gouvernance à l'écoute des populations sont renforcés en ce qui concerne les perspectives socioéconomiques, la fourniture sans exclusion des services de base, la</b></p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p><b>Niveau cible :</b> Fonctionnement du gouvernement 7/10. Mise en place d'une commission nationale des droits de l'homme fonctionnelle et dotée de ressources suffisantes.</p>		<p><b>sécurité des populations locales et la consolidation de la paix</b> (indicateur 2.3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p>		
		<p><b>Indicateur 2.3.1</b> Nombre d'institutions nationales et infranationales dotées de fonctions renforcées d'administration publique et de gouvernance de base aux fins de l'amélioration de la prestation de services (indicateur 2.3.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources)</p>		
		<p><b>Niveau de référence :</b> 0 (2023)</p>		
		<p><b>Niveau cible :</b> 12 (2028)</p>		
		<p><b>Indicateur 2.3.2</b> Nombre de mécanismes de collecte et/ou d'analyse de données adoptés et à même d'être maintenus afin de fournir en permanence des données ventilées permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (indicateur 1.1.3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p>		
		<p><b>Niveau de référence :</b> 0 (2023)</p>		
		<p><b>Niveau cible :</b> 10 (2028)</p>		
		<p><b>Produit 2.4 : Les capacités de prévention des conflits et de maintien de la paix sont renforcées au niveau infranational</b> (indicateur 3.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p>		
		<p><b>Indicateur 2.4.1 :</b> Nombre d'initiatives de développement sensibles aux conflits et respectueuses de l'égalité des genres mises en place et à même d'être maintenues à long terme pour s'attaquer aux facteurs de conflit, renforcer la cohésion sociale, prévenir les risques de conflit, y compris la sécurité climatique (indicateur 3.1.3. du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p>		
		<p><b>Niveau de référence :</b> 5 (2023)</p>		
		<p><b>Niveau cible :</b> 30 (2028)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
--	--	---	---	---

**PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS** : Objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

**RÉALISATION 4 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : Transformation économique durable** : D'ici à 2028, les habitants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisés, bénéficient de moyens de subsistance améliorés et durables et d'un accès élargi à des possibilités économiques diversifiées qui génèrent une croissance inclusive et verte.

**RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE (réalisation 1)** : Accélération de la transformation structurelle, notamment les transitions verte, inclusive et numérique.

<p><b>Indicateur 4.1</b> : Augmentation des revenus et de la productivité dans le secteur non minier.</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 50 000 emplois dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (2023).</p> <p><b>Niveau cible</b> : 100 000 emplois dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (2028), évolution de l'emploi 50 000.</p>	<p>Rapports annuels de la Chambre de commerce, du Ministère du travail, de l'Autorité chargée de la promotion des investissements, rapports de projet du PNUD.</p>	<p><b>Produit 3.1 : Les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations déplacées à l'intérieur du pays ont accès à de nouvelles compétences et à de nouveaux moyens de subsistance dans le cadre de l'économie circulaire bleue et verte.</b></p> <p><b>Indicateur 3.1.1</b> Nombre de personnes bénéficiant d'un emploi durable et de moyens de subsistance améliorés (femmes ; jeunes ; personnes en situation de handicap ; personnes déplacées à l'intérieur du pays, (indicateur 3.3.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 3 000</p> <p><b>Niveau cible</b> : 30 000 (2028)</p> <p><b>Produit 3.2. Des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et des coopératives sont dotées des moyens de participer à des activités de développement de l'économie bleue-verte-circulaire.</b></p> <p><b>Indicateur 3.2.1</b> Nombre de microentreprises et de petites et moyennes entreprises et de coopératives créées capables d'agir comme des multiplicateurs de la croissance économique bleue/verte et circulaire pour des emplois à long terme pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 5</p> <p><b>Niveau cible</b> : 100 (2028)</p> <p><b>Produit 3.3 Les communautés locales bénéficient d'un meilleur accès à une énergie propre et abordable</b> (indicateur 5.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p>	<p><b>Partenaires</b> : Administration nationale et infranationales ; Chambre de commerce et d'industrie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ;</p> <p>Autorité pour les changements climatiques et le développement ; Département des affaires gouvernementales provinciales et locales ; Office national de statistique ;</p> <p>Autorité de Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Département de la gestion financière ;</p> <p>organisations d'inspiration religieuse ; société civile ; secteur privé ; institutions financières internationales, FNUAP, ONU-Femmes, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), FAO, FENU, OIT, VNU.</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 500 000</b></p> <p><b>Autres : 28 959 667</b></p>
---	--	---	--	---

Indicateurs de réalisation,  
niveaux de référence et niveaux  
cibles

Source des données, fréquence  
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres  
de partenariat

Montant indicatif  
des ressources,  
par réalisation  
(en dollars des États-Unis)

**Indicateur 3.3.1** : Nombre de personnes bénéficiant de services énergétiques propres et durables à un prix abordable (ventilé par sexe et par région) (indicateur 5.1.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).

**Niveau de référence** : 5 000

**Niveau cible** : 50 000 (2026)

**Produit 3.4 Les femmes, les pauvres des zones rurales et les personnes handicapées bénéficient d'un meilleur accès à des services de protection sociale renforcés** (indicateur 1.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).

**Indicateur 3.4.1** Services de protection sociale étendus/élargis pour fournir un accès permanent à une assistance ciblée : i) aux femmes ; ii) aux pauvres en milieu rural ; iii) aux personnes en situation de handicap (indicateur 1.2.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).

**Niveau de référence** : 2 (2023)

**Niveau cible** : 20 (2028)

**Produit 3.5 Des mécanismes de financement novateurs augmentent le volume des fonds investis dans des initiatives durables vertes, bleues et circulaires, dans la gestion des ressources naturelles et dans la restauration de l'environnement** (indicateur 5.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).

**Indicateur 3.5.1** Volume annuel d'investissements mobilisés pour soutenir la transition et la relance de l'économie verte (en dollars des États-Unis). (indicateur 5.2.3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).

**Niveau de référence** : 0 (2023)

**Niveau cible annuel** : (d'ici à 2028), > 20 millions de dollars des États-Unis

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
--	--	---	---	---

**PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS** : Objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16

**RÉALISATION 5 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : Environnement et changements climatiques** : D'ici à 2028, les habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables, bénéficient d'un accès équitable et participatif à des services résilients face aux changements climatiques qui améliorent les moyens de subsistance et protègent les ressources naturelles.

**RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE (réalisation 1)** : Accélération de la transformation structurelle, notamment les transitions verte, inclusive et numérique.

<p><b>Indicateur 5.1</b> Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux établis conformément à l'objectif d'Aichi n° 2 relatif à la diversité biologique du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (indicateur relatif à l'objectif de développement durable 15.9.1).</p> <p><b>Niveau de référence</b> : objectif n° 2 et éloignement de l'objectif (2021).</p> <p><b>Niveau cible</b> : objectif en passe d'être dépassé.</p>	<p>Rapports annuels tirés des stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, Convention sur la diversité biologique, contributions déterminées au niveau national, Département des affaires gouvernementales provinciales et locales, Autorité chargée du développement et des changements climatiques, Bureau national de gestion des catastrophes, rapports annuels du PNUD.</p>	<p><b>Produit 4.1 : Les ressources naturelles sont protégées et gérées de façon à renforcer la productivité et les moyens de subsistance durables</b> (indicateur 4.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p> <p><b>Indicateur 4.1.1</b> Nombre de communautés bénéficiant directement d'initiatives visant à protéger la nature et à promouvoir l'utilisation durable des ressources et des moyens de subsistance à long terme (ventilé par genre, âge et lieu) (indicateur 4.1.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 30 (2023) <b>Niveau cible</b> : 200 (2028)</p>	<p>Partenaires : Administrations nationale et infranationales ; Autorité chargée du développement et des changements climatiques ; tribunaux ; Département des affaires gouvernementales provinciales et locales ; Bureau national de gestion des opérations en cas de catastrophe ; partenaires bilatéraux de développement ; organisations d'inspiration religieuse ; société civile ; secteur privé ; institutions financières internationales, FNUAP, ONU-Femmes, FAO, OIM, UNESCO, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, ONU-Habitat, Programme alimentaire mondial (PAM), Haut- Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).</p>	<p>Ressources ordinaires : 500 000</p>
<p><b>Indicateur 5.2</b> Montant des fonds consacrés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (objectif de développement durable 15.A.1).</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 14,21 millions de dollars des États-Unis constants (2020)</p>		<p><b>Produit 4.2 Renforcement des institutions responsables de la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.</b></p> <p><b>Indicateur 4.2.1</b> Nombre d'institutions nationales/infranationales à même de soutenir la mise en œuvre des politiques d'adaptation aux changements climatiques.</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0 (2023) <b>Niveau cible</b> : 24 (2028)</p> <p><b>Indicateur 4.2.2</b> Nombre de personnes bénéficiant directement de mécanismes en faveur de la biodiversité, de l'eau, des océans et des solutions climatiques financés par</p>		<p>Autres : 48 959 667</p>

*Indicateurs de réalisation,  
niveaux de référence et niveaux  
cibles*

*Source des données, fréquence  
de la collecte et entité responsable*

*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*

*Principaux partenaires ou cadres  
de partenariat*

*Montant indicatif  
des ressources,  
par réalisation  
(en dollars des États-Unis)*

**Niveau cible** : 20 millions  
de dollars des États-Unis

des ressources du secteur public et/ou privé (indicateur  
4.2.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des  
ressources).

**Niveau de référence** : 100 000 (2023)

**Niveau cible** : 300 000 (2028)

**Produit 4.3 Les systèmes institutionnels de gestion des  
risques et des chocs multidimensionnels sont renforcés  
aux niveaux national et infranational** (indicateur 3.1 du  
cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).

**Indicateur 4.3** Nombre de stratégies et plans de  
développement attentifs aux risques mis en place aux  
niveaux régional et national (indicateur 3.1.1 du cadre  
intégré de résultats et d'allocation des ressources).

**Niveau de référence** : niveau national, 0 ; niveau  
infranational 5 (2021)

**Niveau cible** : niveau national : 7 ; niveau infranational :  
12 (2028).